Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP001
Intitulé	FEDER PO Bruxelles Région Capitale/ EFRO OP Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Version	2020.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 1

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013] 5

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs. 5

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 7

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation 7
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b 12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a 18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d 21
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b 24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c 27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e 31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e 34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a 36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b 39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a 44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e 46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T 49
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises 50
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance 51
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013] 54
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme 54
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] 55
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé 56
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE) 58

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS 59

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 62

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS 66

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS 67

Outil de microcrédits 67
Open Up *70*
Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage 73
Bruseed *76*
Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative 79
Rise Up *81*

9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE 85

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] 87

10.1. Grands projets 87
10.2. Plans d'action communs 90

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] 93

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] 93
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] 93
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013] 93
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] 94
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme 94

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 95

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations 95
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication 97

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement) 98

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] 99

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel 99
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds 99
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales 99
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 99
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant 100
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées 100

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013] 101

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) 102

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] 103

Documents 104

Résultats de la dernière validation 105

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La sélection (59 projets et trois instruments financiers) n'a pas évolué depuis le rapport 2019 mais quelques modifications d'opérations ont eu lieu :

- Les premières concernent des adaptations de ventilations entre opérateurs d'un même projet, pour faciliter la mise en œuvre en adaptant les budgets disponibles aux réalités des projets,
- Les secondes concernent les instruments financiers, adaptés dans le cadre du CRII+ : en l'absence de moyens disponibles (les crédits étaient soit attribués, soit réservés), l'autorité de gestion a cependant voulu profiter de la flexibilité de ce règlement pour adapter les instruments existants :
    - Pour l'instrument géré par Brustart (instrument de prise de participation dans des jeunes entreprises innovantes), un élargissement a été opéré au profit de certains secteurs initialement non couverts : cet élargissement (qui prend désormais pour référence les domaines d'innovation stratégique de la stratégie de spécialisation intelligente) permet en effet d'assurer une bonne consommation budgétaire. Avec l'augmentation du risque généré par la crise, la crainte d'une réticence des secteurs financiers classiques est apparue et leur offrir la possibilité d'investir dans un panel plus large de secteurs pouvait donc répondre à ce risque.
    - Pour les instruments gérés par Brusoc (micro-crédits et financements d'entreprises d'économie sociale et collaborative), une partie des moyens alloués a été réorientée pour accorder, aux entreprises visées par ces outils, des fonds de roulement utiles au redémarrage de leur activité (fonds « Recover »), avec une durée moindre, un taux préférentiel et des montants moins importants (max. 15.000 EUR). Ce « nouvel » outil, financé par des instruments existants, investira jusqu'à 1.500.000 EUR dans ces prêts.

En ce qui concerne l'avancement des projets, la crise sanitaire a en revanche retardé certains projets : des activités prévues n'ont pu être organisées (ou ont dû être reportées à plus tard et adaptées) et des chantiers ont connu du retard en raison des restriction (comme le détaillent les informations clés sur la mise en œuvre des axes prioritaires).

Les projets en mesure de le faire ont, à côté, adapté leurs activités pour apporter des réponses à certains défis posés par la crise :

- le cluster santé bruxellois lifetech.brussels, au sein duquel le projet ALIFE met en place un programme d'accélération de création d'entreprises en santé, notamment en matière de dispositifs médicaux, a développé et partagé des solutions innovantes pour combattre le COVID-19 telles que plateformes de communication et de suivi médical, assistant digital pour patients atteints de certaines pathologies…
- La plateforme bruxelloise pour la mode et le design MAD, Home of Creators (projet FEDER de la programmation 2007-2013), l'entreprise de travail adapté TRAVIE (qui a bénéficié du

soutien du FEDER 2014-2020 à travers le projet Dev'Up team) et le laboratoire d'innovations durables EcoRes (impliqué dans le projet FEDER 2014-2020 Irisphère) ont constitué un consortium pour pallier la pénurie de masques de protection en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

- L'Ouvroir (entreprise de travail adapté soutenue par le projet Dev'Up team) a commencé à fabriquer des écrans de protection en plexiglass à déposer sur les comptoirs, bureaux et tables dans les commerces et administrations publiques, afin de limiter les risques de contagion.
- Hébergé à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean, le Fablab'ke est un espace de fabrication numérique dédié aux enfants et aux jeunes. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, ce projet qui fait partie de la programmation FEDER via le projet CASTII se virtualise et devient le Fablab'ke@Home. Il propose des challenges, des tutoriels et des sessions live sur YouTube en matière de bricolage. L'objectif est d'offrir aux petits comme aux grands des activités créatives et interactives à la maison, en cette période de confinement.

En outre, le Fablab'ke s'est associé avec d'autres partenaires bruxellois pour la production de visières de protection en plexiglass.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation	L'avancement 2020 de l'axe se caractérise par : - Pour l'instrument Bruseed, la liquidation de la 3e tranche (901.585,60 €) et le bénéfice de 8 prêts convertibles et prises de capital dans des PME (montant cumulé de 1.550.000 €), - Le progrès dans certains investissements : o poursuite de la construction du poste d'essai du projet HAMSTER avant son transport (depuis l'Italie où il est construit), o finalisation de l'aménagement, ouverture d'un 1er City-Lab et développement d'une application de self-management du diabète pour le projet Labo de proximité, o intégration du living lab « Smart Retail City » au sein de hub.brussels et préparation de l'accessibilité au grand public de la plateforme « Analytics » (données relatives au commerce de détail à Bruxelles) (projet Atrium Lab), o réception de l'aménagement agricole du projet Lagum, - Le progrès dans plusieurs études et recherches : o achèvement de l'étude des métabolismes (bilan matières) de la Région et la mise en ligne de l'étude juridique liée aux matériaux de réemploi (projet bâti bruxellois), o opérationnalité du volet recherche du projet Atrium Lab, o démarrage des activités de l'Agroecology Lab (projet Lagum) notamment autour de la contextualisation du projet dans le système agricole bruxellois (analyse des acteurs en place, et identification des focus de recherche les plus pertinents…), o financement de 6 projets de recherche appliquée et importante activité de valorisation (évaluation du niveau de maturité d'exploitation de la propriété intellectuelle…) du projet ICITY.RDI-BRU - L'adoption par 9 hôpitaux du dossier patient informatisé (PRIMUZ) développé dans le cadre du projet Klinisch Werkstation (22 emplois créés en IT dont 3,7 postes de chercheurs).
Axe 2	Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses	L'axe 2 est mis en œuvre par le soutien à 11 projets sélectionnés en 2015 et par deux instruments financiers.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		En ce qui concerne les instruments financiers, une partie des moyens (pour un total de 1.500.000€) a été affectée, dans le cadre du Règlement CRII+, au fonds « Recover » (fonds de roulement utiles au redémarrage de l'activité de PME). Au niveau des projets d'infrastructures, relevons que : - le dépôt et le traitement des demandes de permis tandis que le travail pour le projet Manufakture a pris un léger retard en raison de la crise sanitaire et d'une nouvelle obligation légale d'étude d'incidences non prévue dans le planning original. Le permis est attendu pour le 3ème trimestre 2021, - le projet Marco-Polo/Novacity a reçu son permis et les travaux ont commencé, - le lancement de la 1ère phase des travaux de démontage et démolition des techniques spéciales du projet Beer Palace. La phase de démontage de l'intérieur du bâtiment est terminée mais la crise sanitaire a généré un retard de 6 mois. - Pour Bellevue4Starters : depuis 2016, ART2WORK a organisé 14 sessions de coaching, en évoluant de 4 semaines vers 6 semaines de coaching. Le programme est en évaluation et évolution permanent, ce qui permet de s'adapter aux besoins du public cible. Le programme est entre temps reconnu par Bruxelles Formation, ce qui rassure la continuation après les subsides FEDER. L'activité des projets (accompagnement, formation et coaching) a connu un ralentissement lié au contexte sanitaire mais des PME ont continué à être accompagnées dans leur création ou leur développement.
Axe 3	Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)	La mise en œuvre décrite dans le rapport 2019 se poursuit. S'agissant des projets sélectionnés en 2015, relevons notamment : - le développement des parkings vélos (475 places supplémentaires, +15%), - l'obtention des permis pour les Casernes, - le démarrage des travaux pour le Kattekasteeel (Boeren Bruxsel Paysan), - la mise en ligne d'un site internet promouvant la géothermie en région bruxelloise dans le cadre du projet BruGéoTherMap.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		S'agissant des projets sélectionnés en 2018, leur maturité permet déjà de produire les premiers résultats : - En ce qui concerne la chaufferie du crématorium, l'installation (opérationnelle d'un point de vue technique dès la fin de 2019) a connu des travaux de régulation, de mise au point et de calorifuge en début d'année 2020 et tous les travaux peuvent être considérés comme désormais achevés, - pour le projet Brugman, le marché relatif à la mission d'étude a pu être réalisé en 2019-2020 et le marché d'installation photovoltaïque a été lancé en 2020, - en ce qui concerne le « projet U » de la commune d'Uccle, les travaux structurels d'amélioration de l'isolation des parois et pose de nouvelles techniques spéciales (dont la riothermie), commencés en janvier 2019, sont toujours en cours, - les étapes de rénovation se poursuivent pour les projet Elzenhof (centre communautaire) et Ursulinen (école), - une meilleure identification du travail à réaliser pour le futur chantier du bâtiment G (Campus VUB), mais qui aura aussi mis en évidence le besoin d'un permis (non prévu et avec des conséquences sur le planning) pour le projet.
Axe 4	Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées	Pour cet axe majoritairement lié à l'investissement, la mise en œuvre des projets se poursuit avec notamment : - la poursuite des travaux de construction de la crèche Altaïr, - l'obtention du permis d'urbanisme pour la crèche Marchandises, - la poursuite des travaux avec permis pour le projet Masui4Ever (mais avec un ralentissement à partir de mars en raison du contexte sanitaire), - le début des travaux (d'abord de démolition) pour le projet culturel De Vaartkapoen (mise en œuvre qui a révélé la nécessité d'une étude détaillée du sol et la nécessité d'un renforcement de poutres fissurées), - l'atteinte des objectifs liés aux activités Fablab menées par MOVE et la Commune de Molenbeek dans le cadre du projet CASTII (Centre Arts, Sciences, Technologies, Innovation et Inclusion). La faillite de l'entrepreneur et la crise sanitaire ont, en revanche, suspendu les travaux sur la plus grande partie de l'année (et n'ont pu reprendre qu'en décembre 2020), - l'obtention du permis pour le centre « de novo » de Cureghem (projet

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		coordonné par Médecins du Monde) et la révision du projet d'aménagement du centre de Molenbeek est en cours de finalisation avant le commencement des travaux. La crise sanitaire a naturellement largement limité la possibilité d'organiser des réunions avec les citoyens. Pour ce qui concerne le projet de Médecins du Monde, l'opérateur a, quant à lui, continué à poursuivre les activités de première ligne auprès des publics fragilisés.
Axe T	Axe Assistance technique	En 2020, le travail des autorités du Programme en termes de contrôle a été entravé par la crise sanitaire, pour ce qui est des contrôles sur place de l'autorité de gestion ou des audits de l'autorité d'audit chez les porteurs de projets. Le système d'échange électronique des données avec les bénéficiaires et la bonne intégration des données de Programmation dans le système de gestion informatique a en revanche permis un contrôle à distance de qualité par les différentes autorités. Au niveau du personnel, l'autorité de gestion était composée de 17,6 personnes (ETP), l'autorité de certification de 6 personnes (ETP) et l'autorité d'audit de 1,25 personnes (ETP). L'autorité de certification a introduit 2 demandes de paiement, une première en mai et une deuxième en décembre 2020. L'autorité d'audit a effectué des audits des opérations.
Axe3b	Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)	Sur les trois volets de cet axe, relevons : - la mise en œuvre du volet dépollution des projets a avancé avec la préparation d'un avenant (associé à des crédits spécifiques) pour l'assainissement des terrains du projet « Manufacture Abattoir » ; l'excavation des terres polluées et l'envoi en centre de traitement ont été réalisés pour « Lagum », - en ce qui concerne l'augmentation de la capacité de recyclage des déchets, le marché relatif aux travaux du nouveau parc à conteneurs de l'Agence Régionale pour

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		la Propreté a pu être lancé, - en ce qui concerne le dernier volet de cet axe, relevons que le travail de redéfinition (entamé en 2019) a pu être acté dans l'adoption d'une nouvelle convention pour le projet de l'hippodrome. Au niveau opérationnel, plusieurs étapes ont par ailleurs été atteintes : introduction de la demande de permis pour la plaine de jeux, préparation du permis pour le golf, préparation des marchés pour la Maison de la forêt et l'aménagement paysager et attribution du marché pour l'expérience de la visite.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			87,00	0,00	0,00	4 projets rapportent déjà des résultats
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	150,00			155,00	0,00	0,00	8 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti bruxellois + F11-02 Labo de Proximité + F11-03 Atrium Lab + F11-05 Hamster + F11-08 ICITY-RDI.BRU + F12-01 Industrialisatie, innovatieve O&O… + F12-02 Living Labs Brussels retrofit + F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			0,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F11-02 Labo de Proximité + F12-01 Industrialisatie, innovatieve O&O, F12-02 Living Labs Brussels retrofit + F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprise innovantes en early stage
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	20,00			11,00	0,00	0,00	Aucun projet ne rapporte déjà sur cet indicateur
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			9,43	0,00	0,00	9 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti Bruxellois + F11-02 Labo de Proximité + F11-04 METROLAB + F11-05 Hamster + F11-06 Divers Elderycare + F11-07 LagUm + F11-08 ICITY-RDI.BRU + F12-01 Industrialisatie, innovatieve O&O… + F12-02 Living Labs Brussels retrofit
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	16,00			32,00	0,00	0,00	5 projets rapportent des résultats pour cet indicateur. La diminution du résultat rapporté par rapport aux années précédentes est lié au fait que les contrats de recherche sont souvent des contrats à (très) court terme, et que certains projets arrivent presque à leur fin. Certains chercheurs engagés dans le cadre des projets FEDER ne travaillent entre temps plus en tant que chercheur pour les bénéficiaires.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			0,00	0,00	0,00	Le projet ne rapporte pas encore des résultats
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	35,00			2,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F11-05 Hamster
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			31,00	0,00	0,00	2 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	18,00			39,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti Bruxellois + F11-02 Labo de Proximité + F11-08 ICITY-RDI.BRU + F12-02 Living Labs Brussels retrofit
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			54,00	0,00	0,00	4 projets rapportent déjà des résultats
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	15,00			42,00	0,00	0,00	8 projets alimentent cet indicateur: F11-01 La bâti Bruxellois + F11-02 Labo de Proximité + F11-03 Atrium Lab + F11-05 Hamster + F11-08 ICITY-RDI.BRU + F12-01 Industrialisatie, innovatieve O&O… + F12-02 Living Labs Brussels retrofit + F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprises en early stage
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			74,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	100,00			122,00	0,00	0,00	7 projets alimentent cet indicateur: F11-01 Le bâti Bruxellois + F11-02 Labo de Proximité + F11-03 Atrium Lab + F11-05 Hamster + F11-08 ICITY-RDI.BRU + F12-02 Living Labs Brussels retrofit + F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early stage
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	503 665,45			0,00	0,00	0,00	Le projet n'a pas encore rapporté des résultats pour cet indicateur
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	503 665,45			503 665,45	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early stage
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	2,00			0,00	0,00	0,00	Le projet n'a pas encore rapporté des résultats pour cet indicateur
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	2,00			2,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F12-91 IF - Lot 1 - Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early stage

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	61,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	155,00	0,00	0,00	155,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	13,03	0,00	0,00	13,72	0,00	0,00	17,07	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	32,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	29,00	0,00	0,00	28,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00	39,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	28,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	42,00	0,00	0,00	42,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	48,00	0,00	0,00	37,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	122,00	0,00	0,00	122,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	97,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	10,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	77,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1.1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée en lien avec les enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	% du PIB	Plus développées	1,51	2013	1,92			Les chiffres des dépenses intérieures brutes en R&D sont transmis bisannuellement par Belspo. Les valeurs pour 2018 et 2019 sont des estimations. Les chiffres définitifs ne sont pas encore disponible (publication par Belspo dans le courant du mois de juillet). L'ICN a procédé à une profonde révision des Comptes régionaux (changements méthodologiques importants au niveau des séries historiques). Depuis la révision entamée en 2020, les données sur le PIB avant 2015 ont été revues. La valeur 2014 a été corrigé dans le tableau. Il y a une rupture de série dans le tableau entre 2011-2013 et 2014-2019.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	2,22		2,06		2,04		1,90	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1.1	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement en % du PIB	1,70		1,62	

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS1.2 - Accroitre l'innovation au sein des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
0S1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)	% des entreprises	Plus développées	56,00	2012	66,00			Les données sont issues d'une enquête bisannuelle. La valeur pour 2018 a été ajoutée. La valeur pour 2020 sera disponible en novembre/décembre 2022.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
0S1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)			63,00				65,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
0S1.2	Part des entreprises avec des activités d'innovation (technologiques et non technologiques)			57,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			150,00	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		250,00			611,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4Starters + F21-03 Espace Marco Polo + F21-04 TRIAXES + F21-05 COOPCITY + F21-91 IF Lot 2 Prêts avantageux entreprises d'insertion, coopératives ou de l'économie sociale + F21-91 IF Lot 3 Microcrédits
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			95,00	0,00	0,00	5 projets rapportent déjà des résultats
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			341,00	0,00	0,00	6 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4Starters + F21-03 Espace Marco Polo + F21-04 TRIAXES + F21-05 COOPCITY + F21-91 IF Lot 2 Prêts avatageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale + F21-92 IF Lot 3 Microcrédits
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne rapportent pas encore des résultats
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	250,00			339,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F21-03 Espace Marco Polo + F21-05 COOPCITY + F21-91 IF Lot 2 Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale + F21-92 IF Lot 3 Microcrédits
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			2 564,00	0,00	0,00	Les 5 projets rapportent déjà des résultats. Relevons que le projet F21-05 dépasse largement les résultats escomptés.
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	Personnes	Plus développées	950,00			1 532,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F21-01 Bellevue4Starters + F21-04 TRIAXES + F21-05 COOPCITY + F21-91 IF Lot 2 Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale + F21-92 IF Lot 3 Microcrédits
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	1 500 000,00			0,00	0,00	0,00	Les 2 projets rapportent déjà des résultats qui doivent encore faire l'objet d'une validation par l'autorité de gestion avant intégration dans le rapport.
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Plus développées	1 500 000,00			1 500 000,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F21-91 IF Lot 2 Prêts avantageux entreprises d'insertion, coopéeratives ou de l'économie sociale + F21-92 IF Lot 3 Microcrédits
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances	Entreprises	Plus	150,00			0,00	0,00	0,00	Les 2 projets rapportent déjà des résultats qui doivent encore

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		remboursables pour leurs fonds de roulement		développées							faire l'objet d'une validation par l'autorité de gestion avant intégration dans le rapport.
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	150,00			150,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F21-91 IF Lot 2 Prêts avantageux entreprises d'insertion, cooperatives ou de l'économie sociale + F21-92 IF Lot 3 Microcrédits

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	134,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	611,00	0,00	0,00	611,00	0,00	0,00	111,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00	0,00	0,00	60,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	341,00	0,00	0,00	341,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	339,00	0,00	0,00	339,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	2 379,00	0,00	0,00	1 548,00	0,00	0,00	734,00	0,00	0,00
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 532,00	0,00	0,00	1 532,00	0,00	0,00	1 032,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	111,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	91,00	0,00	0,00	62,00	0,00	0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	89,00	0,00	0,00	77,00	0,00	0,00			
F	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	358,00	0,00	0,00	9,00	0,00	0,00			
S	Bx1	Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.	1 032,00	0,00	0,00	962,00	0,00	0,00			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS2.1 - Créer des nouvelles activités génératrices d'emplois, y compris dans l'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	Nombre de poste de travail occupés	Plus développées	151 286,00	2013	160 000,00			La valeur 2019 a été ajoutée. La valeur pour 2020 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre de postes de travail au 31 décembre.
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	Etablissement de moins de 50 travailleurs	Plus développées	9 553,00	2014	9 712,00			La valeur pour 2019 a été ajoutée. La valeur pour 2020 n'est pas encore disponible. L'indicateur concerne le nombre d'établissements de moins de 50 salariés au 31 décembre.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	162 769,00		160 313,00		156 562,00		154 073,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	10 845,00		10 561,00		10 277,00		10 052,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
0S2.1	Nombre de poste de travail occupés dans les filières porteuses	152 258,00		150 767,00	
OS2.1	Nombre d'établissements de moins de 50 personnes dans les filières porteuses	9 578,00		9 553,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			34,00	0,00	0,00	3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclus plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touchent à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, de restriction ou de cadres applicables aux entreprises pour le soutien à ces structures, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme (par exemple les 11 Entreprises de Travail Adapté du projet F22-02 Dev Up Team)
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			119,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F22-02 Dev Up Team + F22-03 ALIFE + F22-04 Manufakture + F22-05 ONCO-TRA,BRU + F22-06 Mediapark 5 projets alimentent cet indicateur: F22-02 Dev Up Team + F22-03 ALIFE + F22-04 Manufakture + F22-05 ONCO-TRA,BRU + F22-06 Mediapark Après discussion avec l'Autorité de Gestion, le projet F22-01 Beer Palace n'alimentera pas cet indicateur, dans la mesure, princiaplement, où le soutien aux entreprises prévu ne correspond pas à la définition stricte de l'indicateur. Le fait que ce projet n'alimente plus cet indicateur explique la diminution des projections des projets.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			1,00	0,00	0,00	1 projet rapporte déjà des résultats pour cet indicateur
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			3,00	0,00	0,00	2 projets alimentent cet indicateur: F22-04 Manufakture + F22-06 Mediapark
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			33,00	0,00	0,00	2 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touche à des secteurs impliqant des entreprises organisées sous cette formes, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme (par exemple les 11 Entreprises de Travail Adapté du projet F22-02 Dev Up Team)
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	150,00			116,00	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F22-02 Dev Up Team + F22-03 ALIFE + F22-04 Manufakture + F22-05 ONCI-TRA,BRU + F22-06 Mediapark Après discussion avec l'Autorité de Gestion, le projet F22-01 Beer Palace n'alimente

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
											plus cet indicateur, surtout parce que Ple soutien aux entreprises prévu ne correspond pas à la définition de l'indicateur. Le fait que ce projet n'alimente plus cet indicateur explique la diminution des projections des projets.
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			0,00	0,00	0,00	Les projets ne rapportent pas encore de résultats. 2 projets ont déjà obtenu leur Permis d'Urbanisme
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	14 600,00			21 157,20	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F22-04 Manufakture + F22-01 Beer Palace + F22-06 Mediapark Le projet F22-01 Beer Palace a revu sa valeur cible à atteindre pour 2023 vers le haut, ce qui explique la différence comparé avec le RAMO 2019

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	34,00	0,00	0,00	26,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	219,00	0,00	0,00	219,00	0,00	0,00	219,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	33,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	216,00	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	20 166,00	0,00	0,00	20 166,00	0,00	0,00	20 166,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	181,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	181,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	0S2.2 - Objectif spécifique 2.2 : Accompagner le développement des PME , y compris les projets d'économie sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	Millions d'euros	Plus développées	12 633,00	2013	15 683,00			Suite à une profonde révision de la méthodologie, entamée en 2020, les valeurs 2011-2014 ont été révisées. 2014 a été corrigé dans le tableau. Il y a une rupture de série dans le tableau entre 2011-2013 et 2014-2019. La valeur 2019 a été ajoutée. Les valeurs 2016-2018 ont été révisées (révision régulière - chaque année les valeurs des 3 années précédentes sont révisées).
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses	pourcentage (nombre de faillites / nombre d'établissement)	Plus développées	3,58	2013	passer et rester sous la barre des 3,50%			La valeur pour 2019 a été ajoutée. La valeur pour 2020 n'est pas encore disponible. Les statistiques sur les faillites d'entreprises avant 2018 reprennent uniquement les entreprises commerciales. Depuis mai 2018, le champ d'application de la faillite a été élargi et ces statistiques reprennent les asbl et les professions libérales en plus des entreprises commerciales (ruptures de série). Les chiffres correspondent au nombre de faillites de l'année dans les filières porteuses divisé par le nombre d'assujettis à la TVA actifs dans les filières porteuses en moyenne au cours de l'année.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	14 718,00		14 403,00		13 690,00		13 201,00	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		3,62%		3,81%		3,33%		2,61%

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx6	Valeur ajoutée brute aux prix de base (à prix courant) dans les filières porteuses	13 155,00		12 475,00	
OS2.2	Taux de faillite des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale dans les filières porteuses		2,75%		3,04%

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			131,00	0,00	0,00	Les 3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touchent à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont donc amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	Cet indicateur est relié à l'indicateur CO 04, qui l'alimente automatiquement. 3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 Irisphère + F31-02 BoerenBruxselPaysans + F31-03 BruGeo
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			131,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F31-01 Irisphère + F31-02 BoerenBruxselPaysans + F31-03 BruGeo
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	250,00			245,00	0,00	0,00	Les 3 projets rapportent déjà des résultats. Considérant les recommandations de l'audit de la Commission Européenne, l'autorité de gestion n'inclut plus les asbl dans les résultats rapportés à la Commission. Compte tenu des orientations du Programme qui touchent à des secteurs impliquant des entreprises organisées sous cette forme, l'AG souhaite rappeler que les résultats rapportés sont donc amputés d'une partie des ambitions explicites du Programme.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	120,00	0,00	0,00	81,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	120,00	0,00	0,00	81,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00	0,00	0,00	215,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	OS3.1 - Renforcer la transition énergétique des PME bruxelloises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	613,00	2013	576,00			La valeur pour 2019 a été ajoutée. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année. La valeur de référence n'a pas changé. Attention, ces chiffres reprennent la consommation énergétique sans correction climatique: une correction climatique n'est pas pertinente pour l'industrie, et, de plus, nous ne disposons pas de ces données.
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	4 000,00	2013	3 760,00			La valeur pour 2019 a été ajoutée. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année. La valeur de référence pour 2013 n'est plus correcte, car elle a également été révisée: elle est de 4.372,442 Gwh. Il pourrait s'avérer pertinent d'adapter la valeur cible.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	635,00		672,00		670,00		689,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3 782,00		3 571,00		3 496,00		3 491,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1si	Consommation totale d'énergie du secteur industriel (avec correction climatique)	679,00		643,00	
3.1tm	Consommation totale d'énergie du secteur tertiaire marchand (avec correction climatique)	3 627,00		3 594,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			0,00	0,00	0,00	Le projet F32-03 Zwembad VUB est entièrement exécuté et rapporte déjà des résultats qui doivent en revanche encore faire l'objet d'une validation par l'autorité de gestion avant intégration dans le rapport. Les autres projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés. 4 des 6 permis nécessaires ont déjà été obtenus.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	4 793 018,00			8 637 752,00	0,00	0,00	13 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude… + F32-03 Zwembad VUB + F42-01 Abbaye de Forest + F32-10 Projet U + F32-11 Berchem Ecole Centrale + F32-12 Berchem Centre des Sports + F32-13 Crematorium de Bruxelles + F32-14 VGC Elzenhof + F32-15 Ma Campagne + F32-17 VUB + F32-18 Collège Saint-Hubert + F32-20 Brugmann Suniris + F32-21 Instituut Ursulinen 2 projets additionnels alimentent désormais cet indicateur par rapport aux projets rapportés dans le cadre du RAMO 2019. Ces projets ont été sélectionnés et conventionnés après l'appèl à projet spécifique "performance énergétique" de fin 2018. 1 projet, F22-01 Beer Palace, n'alimente plus cet indicateur, parce que les travaux seront fini plus tard que prévu. L'ajout de ces 2 projets et 1 projet qui n'alimente plus l'indicateur expliquent les changement dans la valeur cible.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			0,00	0,00	0,00	Le projet F32-03 Zwembad VUB est entièrement exécuté et rapporte déjà des résultats qui doivent en revanche encore faire l'objet d'une validation par l'autorité de gestion avant intégration dans le rapport. Les autres projets ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement exécutés.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 228,00			2 266,93	0,00	0,00	12 projets alimentent cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude… + F32 Zwembad VUB + F32-10 Projet U + F32-11 Berchem Ecole Centrale + F32-12 Berchem Centre des Sports + F32-13 Crematorium de Bruxelles + F32-14 VGC Elzenhof + F32-15 Ma Campagne + F32-17 VUB + F32-18 Collège Saint-Hubert + F32-20 Brugmann Suniris + F32-21 Instituut

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
											Ursulinen 2 projets additionnels alimentent désormais cet indicateur par rapport aux projets rapportés dans le cadre du RAMO2019. Ces projets ont été sélectionnés et conventionnés après l'appèl à projet spécifique "performance énergétique" de fin 2018.
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			0,00	0,00	0,00	2 projets aliment cet indicateur: F32-02 Opwekking van koude… + F32-03 Zwembad VUB
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	Institution	Plus développées	100,00			6,00	0,00	0,00	Le projet F32-03 Zwembad VUB est entièrement exécuté et a pu organiser des visites guidées permettant de présenter le système technique innovant et durable de la piscine, notamment auprès d'institutions. Ces démonstrations ont un impact pédagogique et un potentiel de réplication mais, en l'absence de justificatifs sur les institutions ainsi orientées, l'Autorité de gestion ne peut intégrer ces résultats à l'indicateur en question. L'autre projet ne peut pas encore être considéré comme entièrement exécuté.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	8 930 140,00	0,00	0,00	1 575 327,00	0,00	0,00	1 575 327,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 066,73	0,00	0,00	372,43	0,00	0,00	372,43	0,00	0,00
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		gaz à effet de serre									
F	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx3	Nombre d'institutions ayant participé à une action de sensibilisation, d'accompagnement ou de coaching	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS3.2 - Objectif spécifique 3.2 : Soutenir la transition énergétique des infrastructures publiques et du logement public

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administration publiques (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	1 169,00	2013	1 098,00			La valeur pour 2019 a été ajoutée. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année. La valeur de référence pour 2013 a également été révisée: elle est de 1.167,779 Gwh.
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	GWh PCI	Plus développées	8 145,00	2013	7 656,00			La valeur pour 2019 a été ajoutée. L'ensemble de la série a été revue, comme chaque année. La valeur de référence pour 2013 a également été révisée: esse est de 8.064,94 Gwh.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administration publiques (avec correction climatique)	1 155,00		1 343,00		1 307,00		1 313,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	7 266,00		7 546,00		7 703,00		7 517,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.2ap	Consommation totale d'énergie des administration publiques (avec correction climatique)	1 327,00		1 353,00	
3.2lg	Consommation totale d'énergie du logement (avec correction climatique)	7 950,00		8 106,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore des résultats pour cet indicateur.
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	15,00			15,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-02 Véloroute
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur Le projet a obtenu les 2 permis nécessaires.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	3 594 764,00			3 427 200,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encor de résultats pour cet indicateur.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 421,00			650,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore de résultats pour cet indicateur
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	5 000,00			7 000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F33-07 Casernes à Ixelles

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des	3 427 200,00	0,00	0,00	3 427 200,00	0,00	0,00	3 427 200,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS3.3 - Objectif spécifique 3.3 : Améliorer la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	Nombre	Plus développées	159,00	2013	272,00			La valeur 2020 n'est pas encore disponible.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	351,00		322,00		278,00		280,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.3cy	Nombre moyen de cyclistes par carrefour et par heure	214,00		204,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS3.4 - Objectif spécifique 3.4 : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)	pourcentage	Plus développées	0,00	2013	0,00			Cet objectif spécifique a été transféré vers l'Axe 3b.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.4	Pourcentage de projet d'assainissement par rapport au nombre total de projets de traitement du sol (= projet de gestion de risque + projet d'assainissement)				

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement le projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte pas encore de résultats pour cet indicateur. Le projet a obtenu son permis d'urbanisme en 2020.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés		2 400,00			2 400,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 Médecins du Monde
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet rapporte déjà des résultats pour 2018, 2019 et 2020. Pour vérifier les résultats rapportés, l'AG avait prévu de faire un contrôle sur place. À cause de COVID-19, l'AG n'a toujours pas pu faire ce contrôle et a donc décidé de ne pas encore rapporter ces résultats.
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	Nombre	Plus développées	50 000,00			50 000,00	0,00	0,00	1 projet alimente cet indicateur: F44-01 Médecins du Monde

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx8	Nbre de consult. dans les centres soc. de santé globale (phys. et ment.) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les pop. frag. (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS4.4 - Objectif spécifique 4.4 : développer une offre sanitaire et sociale à destination des populations fragilisées (dont les personnes réfugiées demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut administratif)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	Nombre	Plus développées	0,00	2016	2,00	0,00		Cet indicateur dépend essentiellement d'un projet, pas encore finalisé, de la Programmation.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.					0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Bx7	Nombre de centres sociaux de santé globale (phys. et ment) de 1ère ligne, répondant aux problématiques rencontrées par les populations fragilisées (dont les personnes réfugiées, demandeuses d'asile, sans papiers ou sans statut adm.) dans les quart. frag.	0,00		0,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe 4 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			0,00	0,00	0,00	Actuellement aucun projet ne peut être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore des résultats pour cet indicateur. De ces 10 projets, 8 ont déjà obtenu leur permis d'urbanisme.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	8 300,00			17 315,00	0,00	0,00	10 projets alimentent cet indicateur: F41-01 Crèche Altaïr + F41-02 Crèche Marchandise + F41+03 Crèche Gosselies + F41-04 Crèche du CPAS de Schaarbeek + F41-05 Crèche Ulens + F41-06 Crèche Charbonnage + F42-01 Abbaye de Forest + F42-02 Masui4Ever + F42-03 De Vaartkapoen + F42-04 CASTII
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			0,00	0,00	0,00	Ces 4 projets rapportent déjà des résultats pour cet indicateur. L'AG a constaté que la valeur-cible (issue des valeurs fixées par les conventions concernées) était déjà largement dépassée par les résultats rapportés. Cette différence est surtout liée au projet F43-01 Aktie zkt Burger, dans la mesure où l'évaluation annuelle des résultats a erronément remplacé la valeur cumulative pour 2023. La convention de ce projet fixe, pour 2023, une cible de "25", alors que le porteur de proejt enregistre en moyenne ce résultat chaque année. La mauvaise interprétation initiale a donc un effet important sur la situation actuelle (large dépassement de la valeur-cible).
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	Nombre	Plus développées	25,00			35,00	0,00	0,00	4 projets alimentent cet indicateur: F41-02 Crèche Marchandise + F42-01 Abbaye de Forest + F43-01 Actie zkt Burger + F43-02 Move it Kanal

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	17 315,00	0,00	0,00	17 315,00	0,00	0,00	17 315,00	0,00	0,00
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	201,00	0,00	0,00	172,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	15 215,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00			
F	Bx5	Nombre de réunions participatives	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	Bx5	Nombre de réunions participatives	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.1 - Objectif spécifique 4.1 Augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	Nombre de place	Plus développées	19,60	2013	30,00			La valeur 2018 a été corrigée. La valeur pour 2019 a été ajoutée, mais est provisoire, puisque le nombre d'enfants de moins de 3 ans au 1er janvier 2020 n'est pas encore disponible au niveau des quartiers. La valeur pour 2019 a été calculée sur base du nombre d'enfants de moins de 3 ans au 1er janvier 2019. La valeur pour 2020 n'est pas encore disponible (automne 2021).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	32,02		30,59		28,20		26,04	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.1	Nombre total de places en milieu d'accueil par 100 enfants de moins de trois ans	23,09		21,31	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.2 - Objectif spécifique 4.2 : Renforcer l'offre d'infrastructures et d'équipements culturels qui accompagne la revitalisation urbaine dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés	Nombre de personnes	Plus développées	1 193,00	2014	1 174,00			Il y a une rupture méthodologique entre 2014 et 2016, ces deux valeurs ne sont pas comparables. La base de données spots.brussels (collaboration visit.brussels et perspective.brussels/connaissance territoriale) ne fait malheureusement pas l'objet d'une mise à jour régulière et ne peut pas servir de base, en l'état, à l'actualisation de cet indicateur.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés							770,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS42	Nombre d'habitants par établissement culturel dans les quartiers défavorisés			1 193,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS4.3 - Objectif spécifique 4.3 : Renforcer la participation des habitants aux dynamiques urbaines et aux projets d'aménagement urbain dans les quartiers défavorisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	nombre	Plus développées	0,00		2,00	2,00		Les 2 projets: - F43-01 Actie zoekt burger - F43-02 Move it Kanal

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain	2,00		2,00		2,00		2,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4.3	Nombre de projets participatifs d'aménagement urbain				

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			0,00	0,00	0,00	Ce projet ne peut pas encore être considéré comme entièrement exécuté et ne rapporte donc pas encore des résultats pour cet indicateur. Le permis d'urbanisme a été délivré en 2019.
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Plus développées	5 000,00			5 000,00	0,00	0,00	Un seul projet alimente cet indicateur: F35-01 Parc à conteneurs. Ce projet a été sélectionné et conventionné en 2016. La Modification n°2 du PO, validée par la Commission fin 2017, a ajouté cet indicateur dans l'OS 3.5. Les valeurs cibles de ce projet sont donc intégrées à partir de 2018, une fois passée l'avenant à la convention transférant ce projet de l'axe 3 vers l'axe 3bis.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	3.5. - Objectif spécifique 3.5 : Faciliter la collecte et l'organisation des déchets en vue de leurs transformations en « ressources »

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	%	Plus développées	39,80	2014	50,00			La valeur pour 2019 a été ajoutée. 2020 n'est pas encore disponible. L'ensemble des valeurs a été mis à jour pour inclure 2 chiffres après la virgule. Le taux 2019 diminue sensiblement à cause d'un accroissement du tonnage des déchets résiduels ménagers (plus de 18000 vs 2018).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	39,87		43,05		43,48		36,88	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3.5	Taux de réemploi et de recyclage des déchets ménagers	39,89		39,84	

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe3b / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,00	0,00	0,00	Ces projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	4,77			0,68	0,00	0,00	5 projets alimentent cet indicateur: F34-01 Halle Libelco (partie dépollution) + F34-02 Crèche Charbonnage (partie dépollution) + FF34-03 Marco Polo (partie dépollution) + F34-05 LagUm (partie dépollution) + F34-06 Manufakture (partie dépollution).
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			0,00	0,00	0,00	Ces projets ne peuvent pas être considérés comme entièrement exécutés et ne rapportent donc pas encore de résultats pour cet indicateur.
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	Mètres carrés	Plus développées	4 500,00			56 022,00	0,00	0,00	3 projets alimentent cet indicateur: F34-14 Brussels Cruise Terminal + F34-15 Hippodrome Renaissance + F34-16 Halle Libelco Le projet Hippodrome Renaissance a fait l'objet d'un important redéploiement (acté par une nouvelle convention) avec notamment un changement de l'opérateur coordinateur du projet, mais aussi du périmètre (plus concentré) du projet FEDER dans l'ensemble du redéploiement du site. A cette occasion, la valeur cible de l'indicateur a été recalculée, ce qui explique la différence avec les années précédentes.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,68	0,00	0,00	0,60	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	198 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00	198 022,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines|	198 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.4 - Objectif spécifique 3.4. : Soutenir l'amélioration de l'environnement urbain à travers la réhabilitation des sols pollués et des friches industrielles, et l'amélioration de la qualité environnementale des espaces urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
3.4pl	Évolution cumulatifve des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	%	Plus développées	44,10	2014	77,60	93,74		La forte hausse en 2019 et 2020 s'explique par la concrétisation de grands projets de dépollution.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulatifve des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	82,65		69,46		62,13		54,63	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.4pl	Évolution cumulatifve des surfaces de terrains traités / surface globale à traiter à l'horizon 2030	51,69		44,06	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - Axe T

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			114,33			
S	AT1	Capacité d'absorption	pourcentage par rapport à la n+3		100,00			100,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			24,85			
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	ETP		25,00			28,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00			100,00	0,00	0,00
S	AT1	Capacité d'absorption	100,00			100,00			100,00	0,00	0,00
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	24,85			24,65			21,60	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	25,00			25,00			25,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Capacité d'absorption	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
S	AT1	Capacité d'absorption				0,00	0,00	0,00			
F	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique	20,70	0,00	0,00	20,20	0,00	0,00	13,40	0,00	0,00
S	Bx6	Nombre d'équivalents temps plein pour le personnel co-financé par l'assistance technique				0,00	0,00	0,00			

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	389
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	164
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	95

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	87,00					
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	9,43					
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	9 409 137,26					
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	184,00					
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	20 910 549,58					
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	67,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	131,00					
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	16 875 788,88					
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	75,00					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 133 339,29					
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	82,00					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00					
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 714 014,67					
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	100,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	61,00	38,00	20,00	
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	13,03	15,82	20,07	
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	7 075 579,65	6 367 046,14	437 809,66	
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	168,00	112,00	40,00	
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	15 937 385,59	13 600 211,60	10 406 238,10	
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	33,00	33,00	0,00	
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	120,00	75,00	40,00	
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	13 527 745,03	13 151 482,36	1 071 134,07	
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	50,00	50,00	50,00	
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	50,00	60,00	50,00	
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	6 370 249,65	5 763 071,06	341 519,83	
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	64,00	45,00	40,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 682 184,21	4 727 097,21	0,00	
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	0,00	60,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	6,00	5,00	0,00
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	10,26	0,00	0,00
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	15,00	0,00	0,00
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	10,00	0,00	0,00
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	0,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	40			150,00		
Axe 1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Plus développées	10			16,00		
Axe 1	F	1F	Dépenses	Eur	FEDER	Plus développées	5 800 498,34			34 536 332,00		
Axe 2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	150			500,00		
Axe 2	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			14 600,00		
Axe 2	F	2F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	11 652 214,45			69 377 616,00		
Axe 2	I	KIS2	Indicateurs propres au développement urbain : Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS2018)	%age d'obtention des permis nécessaires (constru/rénov)	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	100			250,00		
Axe 3	O	CO14	Routes: longueur totale des routes reconstruites ou modernisées	km	FEDER	Plus développées	0			15,00		
Axe 3	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	0			8 387 782,00		
Axe 3	F	3F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	7 326 945,20			43 624 840,00		
Axe 3	I	KIS5	Routes : longueur totale des routes reconstruites ou modernisées (pistes cyclables) (KIS 2018 du CO14)	%age d'obtention des permis nécessaires aux travaux	FEDER	Plus développées	30					
Axe 3	I	KIS6	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics (KIS 2018 du CO32)	%age des permis nécessaires aux constr/rén. concernées	FEDER	Plus développées	30					
Axe 4	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées	0			10 700,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
Axe 4	F	4F	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	4 884 629,69			29 083 224,00		
Axe 4	I	KIS8	Indicateurs propres au développement urbain : bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (KIS 2018 du CO39)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr./rénov.	FEDER	Plus développées	30					
Axe3b	O	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/year	FEDER	Plus développées	0			5 000,00		
Axe3b	F	3bF	Dépenses	EUR	FEDER	Plus développées	1 221 157,42			7 270 806,00		
Axe3b	I	KIS7	Environnement : capacités supplémentaires de recyclage des déchets (KIS 2018 du CO17)	%age d'obtention des permis nécessaires aux constr/rénov.	FEDER	Plus développées	30					

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) nº 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDER	Plus développées	Publiques	34 536 332,00	50,00%	39 243 597,72	113,63%	39 243 597,72	15 216 697,76	44,06%	11
Axe 2	FEDER	Plus développées	Publiques	69 377 616,00	50,00%	86 235 370,11	124,30%	86 235 370,11	26 863 776,98	38,72%	13
Axe 3	FEDER	Plus développées	Publiques	43 624 840,00	50,00%	46 867 106,96	107,43%	46 867 106,96	19 453 257,02	44,59%	20
Axe 4	FEDER	Plus développées	Publiques	29 083 224,00	50,00%	43 813 755,00	150,65%	43 813 755,00	18 685 665,33	64,25%	13
Axe3b	FEDER	Plus développées	Publiques	7 270 806,00	50,00%	17 553 373,61	241,42%	17 553 373,61	6 769 876,12	93,11%	9
Axe T	FEDER	Plus développées	Publiques	7 662 198,00	50,00%	2 446 241,41	31,93%	2 446 241,41	2 446 241,41	31,93%	1
Total	**FEDER**	**Plus développées**		**191 555 016,00**	**50,00%**	**236 159 444,81**	**123,29%**	**236 159 444,81**	**89 435 514,62**	**46,69%**	**67**
Total général				**191 555 016,00**	**50,00%**	**236 159 444,81**	**123,29%**	**236 159 444,81**	**89 435 514,62**	**46,69%**	**67**

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	Plus développées	059	01	01	02	01		24	BE1	1 673 535,00	1 673 535,00	1 076 030,59	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	060	01	01	02	01		24	BE1	7 450 317,72	7 450 317,72	4 630 424,50	3
Axe 1	FEDER	Plus développées	061	01	01	02	01		24	BE1	4 184 420,00	4 184 420,00	3 172 644,69	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	062	01	01	02	01		24	BE1	13 201 113,00	13 201 113,00	2 081 745,17	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	01	01	02	01		24	BE1	6 657 031,00	6 657 031,00	2 427 101,17	2
Axe 1	FEDER	Plus développées	064	03	01	02	01		24	BE1	4 507 928,00	4 507 928,00	1 803 171,20	1
Axe 1	FEDER	Plus développées	065	01	01	02	01		24	BE1	1 569 253,00	1 569 253,00	25 580,44	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	001	01	01	02	03		24	BE1	16 544 692,00	16 544 692,00	10 678 796,96	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	066	01	01	02	03		24	BE1	6 931 167,93	6 931 167,93	2 717 728,42	3
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		24	BE1	48 611 344,75	48 611 344,75	6 007 043,18	5
Axe 2	FEDER	Plus développées	067	04	01	02	03		24	BE1	3 661 714,00	3 661 714,00	1 647 771,30	1
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	03		24	BE1	4 993 879,43	4 993 879,43	3 285 854,00	2
Axe 2	FEDER	Plus développées	073	04	01	02	03		24	BE1	5 492 572,00	5 492 572,00	2 526 583,12	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	013	01	01	02	04		24	BE1	35 441 088,45	35 441 088,45	12 413 134,53	16
Axe 3	FEDER	Plus développées	068	01	01	02	04		24	BE1	970 249,00	970 249,00	825 255,02	1
Axe 3	FEDER	Plus développées	069	01	01	02	04		24	BE1	8 319 998,93	8 319 998,93	4 607 293,65	2
Axe 3	FEDER	Plus développées	090	01	01	02	04		24	BE1	2 135 770,58	2 135 770,58	1 607 573,82	1
Axe3b	FEDER	Plus développées	017	01	01	02	06		24	BE1	3 797 916,00	3 797 916,00	117 692,86	1
Axe3b	FEDER	Plus développées	085	01	01	02	06		24	BE1	5 636 827,30	5 636 827,30	862 341,65	2
Axe3b	FEDER	Plus développées	089	01	01	02	06		24	BE1	8 118 630,31	8 118 630,31	5 789 841,61	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	052	01	01	02	09		24	BE1	17 138 849,00	17 138 849,00	3 714 173,39	6
Axe 4	FEDER	Plus développées	053	01	01	02	09		24	BE1	7 440 000,00	7 440 000,00	3 926 340,28	1
Axe 4	FEDER	Plus développées	096	01	01	02	09		24	BE1	19 234 906,00	19 234 906,00	11 045 151,66	6
Axe T	FEDER	Plus développées	121	01	01	02			24	BE1	2 446 241,41	2 446 241,41	2 446 241,41	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	**Axe prioritaire**	**Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)**	**Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)**	**Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)**	**Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)**
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe T	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	Axe3b	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Lancée en janvier 2020, la première évaluation du Programme a pu être entreprise dans les mois qui ont suivi, avec la production d'un rapport final dans le courant du mois de décembre. L'évaluation a porté sur trois dimensions :

1. **Accompagner la Direction FEDER dans la rédaction de la « théorie du changement »**
2. **Evaluer l'intégration des principes horizontaux dans les projets subsidiés**
3. **Analyser les procédures d'appel et de sélection des projets**

Les messages clés de l'évaluation permettent de poser différents constats :

1. **Les constats principaux sur la théorie du changement**
   - Il faudrait limiter les différents enjeux auxquels la programmation entend répondre (valorisation de la recherche, inclusion sociale, compétitivité, etc.) : un nombre plus restreint et une définition plus précise des enjeux permettront d'attribuer, à chaque projet, un enjeu unique et surtout, d'évaluer plus facilement si celui-ci permet effectivement d'y contribuer.
   - Il faudrait mobiliser davantage des indicateurs : s'y référer plus clairement (notamment lors des appels à projets, puis de la sélection et de la vie des projets) permettraient aux porteurs de projets de savoir dans quelle direction et avec quelle intensité ils doivent mener leurs activités, le tout, pour pouvoir atteindre les résultats attendus.
   - Les projets peuvent être regroupés autour d'une thématique précise : une « filière », un « enjeu », etc. Le but de rassembler plusieurs projets visant à atteindre le même objectif est de mettre en relation les acteurs de terrain, de développer des synergies et d'additionner les résultats. Toutefois, ces regroupements devraient être davantage encouragés.
2. **Les constats principaux sur l'intégration des principes horizontaux**
   - Il est nécessaire d'adopter une définition univoque (sans ambiguïté) des principes horizontaux, qui soit traduite en fonction des projets portés. Le développement durable ou encore l'égalité des chances sont des concepts relativement abstraits : il faut que tous les acteurs concernés en utilisent la même définition.
   - Il faudrait aussi que tous les porteurs de projets puissent savoir concrètement comment leur projet pourrait mieux favoriser ces aspects-là. Un exercice de création d'un référentiel de bonnes pratiques a été réalisé pour rendre l'intégration des principes horizontaux plus concrète. Cet outil, qui se veut être une référence pour les porteurs de projets, doit être mis à jour pour garder son utilité.
   - Il faudrait systématiser et structurer l'échange sur ces thématiques entre les porteurs de

projets, pour donner une impulsion à l'adoption de pratiques innovantes en matière de développement durable ou d'égalité (des chances et des genres).

3. **Les constats principaux sur les processus d'appel et de sélection des projets**
   - Concrètement, au sein de chaque appel à projets, un diagnostic préalable devrait être établi. Celui-ci pourrait mettre en évidence les enjeux clés et problématiques identifiés au regard de la *théorie du changement*. Une note stratégique devrait permettre ensuite de sélectionner sur cette base les projets contribuant ensemble à répondre aux objectifs ainsi définis (voire de réserver éventuellement des crédits pour des appels ultérieurs visant à compléter les réponses aux enjeux). La complémentarité des différents outils entre eux devrait aussi être identifiée lors de la sélection.
   - Parfois, certains projets sont encore au stade embryonnaire lorsqu'ils sont évalués sur le plan technique. L'évaluation du degré de maturité devrait donc non seulement se baser sur les caractéristiques techniques du projet, mais également sur la robustesse et l'expérience du porteur du projet.
   - Il faudrait adapter le processus de sélection des projets, car le temps dont dispose l'autorité de gestion pour sélectionner les nombreux projets soumis est restreint, et le travail d'analyse des dossiers de candidature, lui, est conséquent : des réflexions sont établies sur la division de l'appel général en plusieurs appels spécifiques, sur l'intégration dans le dossier de candidature d'une note sur la contribution du projet au diagnostic (enjeux…), sur l'opportunité de confier des parties de l'analyse par des consultants extérieurs, etc. En termes de responsabilité, l'objectif pour l'autorité de gestion devrait être de rédiger une note stratégique et celui pour le Comité d'évaluation (si sa composition était maintenue) de contribuer par un apport stratégique aux projets identifiés dans la sélection.
   - Il convient de maintenir le système de cotation des projets, qui permet de les hiérarchiser en vue de leur sélection, tout en apportant quelques modifications (diversification des échelles de cotation, pondération des critères, minimums requis) qui rendraient le système d'autant plus adapté et efficace.
   - Une clarification des critères d'éligibilité (prérequis) permettrait de fonctionner davantage « en entonnoir » : une présélection des projets permettrait d'alléger considérablement la charge de travail liée à l'analyse des dossiers de candidature.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Évaluation transversale à mi-parcours	FEDER	1	2020	12	2020	Mixte	01 03 04 06 09	Accompagner l'autorité dans la rédaction de la « théorie du changement » ; évaluer l'intégration des principes horizontaux dans les projets subsidiés ; analyser les procédures d'appel et de sélection des projets	Nombre de chaînes causales trop important, contribution parfois difficile des projets aux indicateurs ; perception des principes horizontaux parfois floue pour certains opérateurs ; la maturité des projets (et la pérennité qui en découle) dépend notamment de conditions extrinsèques ; la robustesse des chaines de valeur des filières n'est assurée que pour une partie d'entre elles (en raison du nombre trop élevé de filières et d'enjeux).

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2020 aura évidemment été avant tout marquée par la crise sanitaire et la nécessité de procéder à plusieurs adaptations :

Au niveau de l'autorité de gestion, elle a dû s'adapter au confinement et au télétravail généralisé, en vigueur depuis le mois de mars au sein de l'administration, ce qui a naturellement généré un peu de retard. Si les contrôles sur place n'ont pu avoir lieu, un renforcement progressif de la digitalisation (déjà très élevée) des procédures a été réalisée et l'organisation digitale des réunions internes et externes et des comités d'accompagnement de projets a été mise en place et systématisée.

Au niveau des bénéficiaires, l'autorité de gestion les a consulté afin de déterminer l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de leur projet et les éventuelles mesures à prendre afin d'y remédier. Suite aux différents retours des bénéficiaires, relevons que:

- le télétravail a naturellement affecté leurs activités à des degrés divers : la situation de ces adaptations varie en revanche tant en fonction des types d'opérations que de la capacité des organisations bénéficiaires à accompagner efficacement ces changements assez profonds au travail,
- Pour les opérations impliquant beaucoup de travail humain (événements, activités et réunions extérieures), des annulations ont parfois dû être décidées, des reports ont eu lieu et, souvent également, des adaptations (organisation au format vidéo) ont finalement permis de réaliser autrement ces rencontres,
- Pour les projets impliquant de l'investissement en infrastructure, la crise a d'abord généré des retards, tant dans la mise en œuvre des chantiers déjà lancés (accès au chantier pendant les périodes de confinement, intégration des mesures de confinement dans la réalisation des travaux…), que dans les procédures de permis (report des commissions de concertation, organisation des enquêtes publiques…). Le prix des offres de nouveaux chantiers a également pu connaître des augmentations en raison de ce contexte particulier. Un suivi rapproché de ces projets d'infrastructure est réalisé par l'autorité de gestion, les retards générant pour certains projets parfois importants un risque de dépassement des délais de Programmation (réalisation des dépenses mais aussi opérationnalité). Ce rapprochement vise à identifier au plus vite les problèmes pour tenter de les accompagner mais la capacité de réponse de l'autorité de gestion reste limitée, compte tenu de l'implication d'autres acteurs dans le processus et des contraintes réglementaires européennes. Compte tenu de la taille du Programme, l'autorité de gestion estime que des problèmes d'éligibilité de dépenses et/ou de projets liés à ces délais supplémentaires pour des investissements stratégiques importants pourraient avoir un impact sur les dépenses de

Programmation et sur la clôture de celle-ci,

- Compte tenu de la profonde remise en question des organisations internes qu'a généré la crise sanitaire, les priorités de certains opérateurs ont été confrontés à d'autres priorités au profit de questions devenues urgentes ou vitales (ex. : secteur hospitalier …),
- Certains bénéficiaires ont par ailleurs pris l'initiative de mobiliser leurs forces en réponse aux urgences liées à la crise sanitaire (comme le suggèrent les actions en 2.1.)

À côté de ces éléments liés à la crise sanitaire, l'autorité de gestion a adapté le **Vade-mecum destiné aux bénéficiaires de subside FEDER**, pour permettre l'utilisation d'un nouveau système de coûts simplifiés. Cette mesure de simplification administrative permet, pour les projets concernés, d'appliquer un taux forfaitaire (40%) sur les coûts de personnel pour couvrir l'ensemble des coûts éligibles restants (simplifiant ainsi la justification des dépenses et réduisant donc la charge administrative et les risques d'erreur).

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Les valeurs fixées par les conventions des projets permettent, pour la plupart des indicateurs d'atteindre les valeurs identifiées par le Programme (en particulier pour les indicateurs repris dans le cadre de performance). Mais il reste important de pointer que :

- certains projets d'investissement ne génèrent, pendant la période de programmation, pas encore les réalisations prévues (ex. : les PME aidées d'une infrastructure à construire/rénover, les économies d'énergie d'un bâtiment à rénover …),
- certaines réalisations ne pourront probablement pas être mesurées en 2023 (ex. : les économies d'énergie d'un bâtiment rénové dans la période mais dont le certificat PEB, nécessitant une année de recul après travaux ne sera vraisemblablement pas disponible…)
- les réalisations de certains projets sont moins importantes que prévues (ou doivent être rejetées en raison des définitions strictes à appliquer). Le suivi individualisé des projets permet d'identifier ces difficultés en amont, et de voir comment y répondre, à l'échelle du projet dans un premier temps.

Le nombre d'entreprises soutenues (CO01) et de nouveaux chercheurs (axe 1) sont par exemple sous le seuil de 60% de la cible pour 2023 mais plusieurs projets poursuivent leurs activités et l'Autorité de gestion n'a pas encore contrôlé et donc intégré certaines valeurs.

Selon les conventions, les résultats de l'axe 2 devraient être atteints, mais le refus de prendre en considération des entreprises organisées sous la forme d'ASBL limitera ces réalisations alors que l'activité entrepreneuriale y est réelle et est conforme aux ambitions définies par le Programme. A ce stade, le nombre de PME soutenues progresse mais la mise en œuvre plus tardive des instruments financiers et les délais de mise en œuvre des infrastructures limitent encore les résultats (avec des conséquences sur les indicateurs y liés comme l'emploi créé et pour les infrastructures, les m² qui seront mis à disposition après travaux). Relevons que les indicateurs spécifiques COVID (CV) n'ont pas encore pu être contrôlés et seront donc comptabilisés ultérieurement.

En ce qui concerne l'axe 3, la cible pour le CO01 était fortement liée au projet Irisphère. La crise COVID a affecté le nombre d'entreprises aidées et le parc à matières mobilisera finalement une part plus importante des ressources du projet, limitant la quantité mais l'augmentant la qualité du soutien. Les pistes cyclables du projet véloroute n'étant pas encore achevées, cet indicateur reste à 0 mais le suivi du projet ne remet pas en cause l'atteinte à terme de ces objectifs. En ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments (et les diminutions d'émissions de CO2), la sélection permettra d'atteindre la cible. Le premier projet à rapporter (la piscine de la VUB, dont la rénovation est effective) doit encore faire l'objet d'un contrôle complémentaire de l'Autorité de gestion.

S'agissant des l'axe 3bis et 4, les KIS (key implementation steps) ont été atteintes pour les CO17, CO38 et CO39 mais les investissements n'ont pas encore pu être finalisés (et les réalisations suivront cette finalisation). S'agissant du CO22, le volume total d'assainissement ne peut encore être fixé, certains projets importants n'ayant à ce jour pas encore pu déterminer avec précision la superficie traitée.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	***03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)***
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 830 857,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	**Outil de microcrédits**
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à	Délégation des tâches d'exécution,

l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) nº 1303/2013	par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 554 057,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 830 857,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 830 857,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 647 771,30
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	823 885,65
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	823 885,65
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	823 885,65
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	823 885,65
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	***Open Up***
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	494 400,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	247 200,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	494 400,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	247 200,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	247 200,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	247 200,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	28
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	28
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	28
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	25
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	45 500,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	45 500,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,18
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en	2 723 200,00

EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	23,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	280,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	28,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les***

	entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	140,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	***01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation***
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 253 964,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	**Outil de prise de capital pour entreprises innovantes en early-stage**
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	

7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) nº 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Oui
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brustart
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 085 703,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 253 964,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 253 964,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 704 756,80
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 352 378,40
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 352 378,40
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 352 378,40
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 352 378,40
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE)	

nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	***Bruseed***
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Autre forme de soutien combinée avec le produit financier
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 550 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	775 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	775 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	775 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	7
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI	0,00

avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 831 739,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	35,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi***

	dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement	***03 - Renforcer la***

(UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	***compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)***
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 746 286,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mai 2017
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	**Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative**
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Belgique, Bruxelles
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) nº 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,	

participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Brusoc
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Belgique, Bruxelles
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à	

l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 591 086,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 746 286,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 746 286,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 526 583,12
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 263 291,56
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 263 291,56
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 263 291,56
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 263 291,56
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	***Rise Up***
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 558 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	779 250,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	1 558 500,00

finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	779 250,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	779 250,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	779 250,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	35
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	35
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	35
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	35
29.2.1. dont micro-entreprises	35
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	19 500,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	19 500,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,03
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en	

place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 844 800,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	

point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) nº 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	28,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	110,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	220,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	***Bx1 - Bx1 Nombre de personnes ayant participé activement à des actions sensibilisation et coaching liées à l'entrepreneuriat en RBC.***
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	250,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) nº 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Renforcer la recherche et améliorer le transfert et l'émergence de l'innovation

Axe prioritaire	Axe 2 - Renforcer l'entrepreneuriat et améliorer le développement des PME dans les filières porteuses

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (bas carbonne)

Axe prioritaire	Axe 4 - Améliorer le cadre de vie des quartiers et des populations fragilisées

Axe prioritaire	Axe T - Axe Assistance technique

Axe prioritaire	Axe3b - Axe 3bis : Soutenir le développement d'une économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources dans les filières porteuses (environnement/utilisation rationnelle des ressources)

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
Axe 1	784 626,50	4,54%
Axe 3	20 937 553,80	95,99%
Axe3b	1 127 365,46	31,01%
Total	**22 849 545,76**	**23,86%**

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) nº 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☐ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: 0S2.1, catégorie de région: M, année: 2014 (150 767,00 < 151 286,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 0S2.2, indicateur: Bx6, catégorie de région: M, année: 2014 (12 475,00 < 12 633,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 3.5., indicateur: OS3.5, catégorie de région: M, année: 2016 (36,88 < 39,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2014 (44,06 < 44,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2017 (2,04 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2018 (2,06 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS1.1, indicateur: OS1.1, catégorie de région: M, année: 2019 (2,22 > 1,92). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: 0S2.1, catégorie de région: M, année: 2018 (160 313,00 > 160 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: 0S2.1, catégorie de région: M, année: 2019 (162 769,00 > 160 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2016 (10 052,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2017 (10 277,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2018 (10 561,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS2.1, indicateur: OS2.1, catégorie de région: M, année: 2019 (10 845,00 > 9 712,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2016 (280,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2017 (278,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2018 (322,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: OS3.3, indicateur: 3.3cy, catégorie de région: M, année: 2019 (351,00 > 272,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS4.1, indicateur: OS4.1, catégorie de région: M, année: 2018 (30,59 > 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS4.1, indicateur: OS4.1, catégorie de région: M, année: 2019 (32,02 > 30,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2019 (82,65 > 77,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, objectif spécifique: 3.4, indicateur: 3.4pl, catégorie de région: M, année: 2020 (93,74 > 77,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2014 (643,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2015 (679,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2016 (689,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2017 (670,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si,

Gravité	Code	Messages
		catégorie de région: M, année: 2018 (672,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1si, catégorie de région: M, année: 2019 (635,00 > 613,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2014 (1 353,00 > 1 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2015 (1 327,00 > 1 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2016 (1 313,00 > 1 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2017 (1 307,00 > 1 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2ap, catégorie de région: M, année: 2018 (1 343,00 > 1 169,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2014 (3 594,00 < 3 760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2015 (3 627,00 < 3 760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2016 (3 491,00 < 3 760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2017 (3 496,00 < 3 760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: OS3.1, indicateur: 3.1tm, catégorie de région: M, année: 2018 (3 571,00 < 3 760,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2lg, catégorie de région: M, année: 2016 (7 517,00 < 7 656,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2lg, catégorie de région: M, année: 2018 (7 546,00 < 7 656,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: OS3.2, indicateur: 3.2lg, catégorie de région: M, année: 2019 (7 266,00 < 7 656,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, objectif spécifique: OS4.2, indicateur: OS42, catégorie de région: M, année: 2016 (770,00 < 1 174,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 244,93 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO38, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,26 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 103,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,63 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe T, priorité d'investissement: -, indicateur: Bx6, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 122,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 135,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 135,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 135,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,12 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,12 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 138,12 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,91 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,26 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,26 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,26 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 180,22 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 181,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 183,31 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 186,32 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 3, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 193,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 208,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 208,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 208,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 208,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 213,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 244,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 244,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 244,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 280,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 280,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 280,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 400,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO38, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 400,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO38, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 400,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO38, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 4 400,49 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: Axe3b, priorité d'investissement: 6e, indicateur: CO38, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,69 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO24, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe T, priorité d'investissement: -, indicateur: AT1, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,56 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 161,11 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 162,95 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 166,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 172,22 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 186,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,42 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 269,89 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 360,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 688,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 804,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: M, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe T, priorité d'investissement: -, indicateur: Bx6, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 101,04 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 114,33 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe T, priorité d'investissement: -, indicateur: AT1, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 128,57 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO28, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 155,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 167,36 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: Bx1, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 491,43 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 574,29 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: Axe 4, priorité d'investissement: 9b, indicateur: Bx5, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (260 < 389).

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Outil de microcrédits», produit financier «Open Up» - 45 500,00 < 247 200,00.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative», produit financier «Rise Up» - 19 500,00 < 779 250,00.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Outil de microcrédits, produit: Open Up.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Outil de prêts avantageux à destination des entreprises de l'économie sociale, d'insertion ou coopérative, produit: Rise Up.
Avertissement	2.177	Un résumé à l'intention des citoyens (IR.CIT) devrait être chargé dans les versions de travail > 0.